

LA PREFECTURE DE VAUCLUSE COMMUNIQUE :

AVIS d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique sur le projet suivant : **RD-28 : Mise en sécurité par suppression des accès directs sur la commune de VEDENE, par le Département de Vaucluse.**

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de **VEDENE**, à une **enquête préalable à la déclaration d'utilité publique** du projet suivant : **RD-28 : Mise en sécurité par suppression des accès directs sur la commune de VEDENE, par le Département de Vaucluse.**

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, sera déposé en mairie de VEDENE (rue Jean Moulin – 84 270 VEDENE), **du 03 au 21 septembre 2007**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public, tous les jours ouvrables.

Monsieur Gérard CHAMPEL, ingénieur divisionnaire des travaux publics en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Nîmes.

Le commissaire enquêteur siégera en **mairie de VEDENE (rue Jean Moulin – 84 270 VEDENE)**, afin de recevoir les observations du public, aux dates ci-après :

- **Lundi 03 septembre 2007 : de 14h00 à 17h00,**
- **Mercredi 12 septembre 2007 : de 9h00 à 12h00,**
- **Vendredi 21 septembre 2007 : de 14h00 à 17h00.**

Le commissaire enquêteur devra rédiger son rapport et ses conclusions dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture des enquêtes

Toute personne concernée pourra, à l'issue des enquêtes, demander communication des conclusions du commissaire enquêteur. Les demandes de communication de ces conclusions devront être adressées au préfet de Vaucluse (direction des relations avec les collectivités locales et de l'environnement, bureau de l'environnement et des affaires foncières).